Service Public
Fédéral
FINANCES
PERCEPTION
ET RECOUVREMENT

Exp. : Centre de Perception – Taxes Diverses
Boulevard du Roi Albert II, 33 bte 431 – 1030 SCHAERBEEK

Votre courrier du	Votre référence :	Notre référence : IR 9915/CHS	Annexe(s) :

Schaerbeek, date de la poste

Concerne : Paiements des Taxes Diverses

Madame, Monsieur,

Afin de moderniser notre environnement informatique pour la déclaration et le paiement des Taxes Diverses (Code des droits et taxes divers) nous avons intégré ces taxes dans l'application FIRST qui est déjà utilisée actuellement au sein de notre SPF pour différents produits. Ce changement important nous impose que chaque taxe soit payée dorénavant sur un compte particulier qui lui sera dédié. Il y aura neuf comptes différents. Le service chargé de la réception des déclarations et des paiements n'est pas modifié.

La mise en production est prévue pour le 1er juin 2020. Pour toutes les déclarations qui seront transmises après cette date, le paiement devra en être fait sur les nouveaux comptes. Toutefois, de manière transitoire, nous nous chargerons de transférer les sommes qui arriveraient encore sur l'ancien compte.

Vous trouverez ci-après la liste des comptes sur lesquels les paiements devront être exécutés en fonction de la taxe ainsi que le modèle de communication que nous souhaitons à l'avenir voir utilisée :

Christiane Hupperts
Boulevard du Roi Albert II, 33 bte 43 – 1030 Schaerbeek
▪Tél. : +32 (0)257 634 77
▪E-mail : christiane.hupperts@minfin.fed.be

Consultez votre dossier en ligne sur
www.myminfin.be

TYPE DE TAXE	NUMERO DE COMPTE	COMMUNICATION
Taxe annuelle sur les opérations d'assurance	BE17 6792 0022 9521	JBVC - Numéro BCE ou Numéro National (NN) – période imposable
Taxe sur l'épargne à long terme	BE06 6792 0022 9622	TELT - Numéro BCE ou Numéro National (NN) – période imposable
Taxe sur les établissements de crédit (= taxe bancaire)	BE92 6792 0022 9723	JTKI - Numéro BCE ou Numéro National (NN) – période imposable
Taxe sur les opérations de bourse	BE39 6792 0022 9319	TOB - Numéro BCE ou Numéro National (NN)- période imposable
Taxe sur les organismes de placement collectif	BE81 6792 0022 9824	TOPC - Numéro BCE ou Numéro National (NN) – période imposable
Taxe sur les participations bénéficiaires	BE70 6792 0022 9925	BWD - Numéro BCE ou Numéro National (NN) – période imposable
Taxe d'affichage	BE48 6792 0023 0127	BA - Numéro BCE ou Numéro National (NN) – période imposable
Taxe sur les entreprises d'assurance	BE37 6792 0023 0228	TEA - Numéro BCE ou Numéro National (NN) – période imposable
Taxe sur les comptes-titres	BE50 6792 0022 9218	TCTER - Numéro BCE ou Numéro National (NN) – période imposable

Nous comprenons bien que ces modifications entraîneront chez vos partenaires de gros changements également. Toutefois, la collaboration de tous est un atout pour que les paiements soient le plus rapidement possible traités et imputés sur la déclaration adéquate. C'est pourquoi nous vous saurions grés de bien vouloir informer vos membres et partenaires de la présente et de les inviter à prévenir également leurs clients assujettis à ces taxes.

Nous vous remercions pour le bon suivi que vous accorderez à la présente et pour votre précieuse collaboration.

Je reste bien entendu à votre disposition pour toute question.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Tom BOELAERT

Tom Boelaert (Signature)

Digitaal ondertekend door Tom Boelaert (Signature)
Datum: 2020.05.05 17:15:53 +02'00'

Administrateur chargé de la Direction de la Perception et du Recouvrement